

Informations communes aux académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers

Descriptif :

Présentation du programme d'échange permettant une immersion complète pendant 6 mois dans le pays partenaire sans interrompre leur cursus scolaire

Sommaire :

- Qu'est-ce que le programme Voltaire ?
 - Quelles sont les conditions pour y participer ?
 - Quel est le rôle de l'établissement scolaire ?
 - Quelles modalités pour les élèves de 3e passant le DNB ?
 - Quel est le rôle des familles ?
 - Quelles sont les modalités financières ?
 - Comment trouver un correspondant ?
 - Déposer sa candidature : formulaire en ligne
 - Calendrier
 - Informations complémentaires
-

Date limite des inscriptions élèves repoussée au 17 novembre 2025 !

● Qu'est-ce que le programme Voltaire ?

▶ [Flyer de présentation du programme Voltaire](#) ↗

▶ [Voltaire en poche](#)

 [Voltaire en poche](#) (PDF de 1.7 Mo)

Programme d'échange Voltaire - Académie de Poitiers

- L'élève français séjourne en Allemagne pendant 6 mois consécutifs (de mars à août). Il est hébergé à titre gracieux dans la famille de son correspondant allemand et suit les cours dans le même établissement scolaire que celui-ci.
- L'élève allemand séjourne en France dans les mêmes conditions : il est hébergé par la famille de son correspondant français pendant les 6 mois suivants (de septembre à février) et suit les cours dans le même établissement scolaire que celui-ci.



Echange scolaire en Allemagne - Schüleraustausch in Frankreich (Video Youtube)
Présentation du programme Voltaire

● Quelles sont les conditions pour y participer ?

- Ce programme est destiné aux élèves de 3e et de 2de, qui apprennent l'allemand en LV1 ou LV2.
- La participation de l'élève au programme nécessite l'avis de l'équipe pédagogique et l'accord préalable du chef d'établissement.
- L'équipe pédagogique doit notamment s'assurer de la maturité, la motivation et l'aptitude du candidat à réaliser cet échange, ainsi que de l'engagement réel de la famille.

● Quel est le rôle de l'établissement scolaire ?

Pour les lycéens, un contrat d'études, désormais prévu par le code de l'éducation ([article D. 331-68](#)), doit être établi conjointement entre les deux établissements partenaires et l'élève ou sa famille si l'élève est mineur, en amont de la mobilité.

Pour les collégiens, il est vivement recommandé.

 [Convention d'études](#) (Word de 28.8 ko)

 [Convention d'études](#) (PDF de 222.7 ko)

 [Studienvertrag \(Deutschland\)](#) (Word de 47.2 ko)
Studienvertrag (Deutschland)

 [Studienvertrag \(Deutschland\)](#) (PDF de 17.7 ko)
Studienvertrag (Deutschland)

- La participation à l'échange ne doit en aucun cas pénaliser l'élève dans son parcours scolaire et son orientation : il doit notamment pouvoir rattraper les cours manqués et être évalué.
- Un enseignant tuteur est désigné : il s'assure du bon déroulement de l'échange, suit l'élève français pendant son séjour en Allemagne et veille à l'intégration de l'élève allemand en France.
- À la fin du séjour, l'équipe pédagogique remet à l'élève accueilli une attestation de scolarité et un rapport évaluant son travail scolaire et son intégration à l'établissement. Pour ce faire, il est possible de renseigner le [portfolio](#) de l'élève, document mis en place par l'OFAJ.

● Quelles modalités pour les élèves de 3e passant le DNB ?

- S'ils le souhaitent, les élèves de 3e peuvent passer les épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB) lors de la session de rattrapage de septembre.

● Quel est le rôle des familles ?

- La famille d'accueil s'engage à intégrer le correspondant dans la vie familiale comme un membre à part entière. Elle doit l'inclure à toutes ses activités et s'en occuper comme elle souhaiterait que l'on s'occupe de son enfant à l'étranger (entretien du linge, respect des habitudes alimentaires ou religieuses, disponibilité pour échanger avec lui...).
- Les vacances scolaires faisant partie du programme, le correspondant doit les passer avec la famille d'accueil. Les visites de sa propre famille pendant son séjour dans le pays étranger sont possibles mais vivement déconseillées, car elles peuvent favoriser le mal du pays et gêner l'intégration.
- Les parents qui accueillent le correspondant étranger sont ses représentants légaux pendant toute la durée du séjour. Ils disposent donc des droits et devoirs découlant de l'autorité parentale et sont habilités à prendre les décisions nécessaires concernant la vie quotidienne (inscription à la cantine, aux activités extra-scolaires...).
- Chaque élève accueilli doit obligatoirement être couvert par une assurance « maladie, accident et responsabilité civile » avec une garantie pour l'étranger, souscrite par sa famille.
- La participation à l'échange est une démarche privée, dont la responsabilité incombe exclusivement aux familles concernées : l'Éducation nationale et l'OFAJ ne peuvent être tenus pour responsables des difficultés ou litiges éventuels entre les familles.

Chaque élève doit également s'inscrire, de façon individuelle, avant son départ, sur la plateforme [Ariane](#) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et envoyer une copie de cette inscription au [SRAREIC - Pôle territorial de Poitiers](#).

● Quelles sont les modalités financières ?

- La participation au programme est gratuite : il n'y a pas de frais d'inscription ou de gestion.
- Les frais de voyage sont à la charge de la famille de l'élève. Cependant l'OFAJ peut accorder à la famille une bourse de 10 € par semaine et une subvention forfaitaire pour les frais de voyage.
- Les frais occasionnés par la présence du correspondant (nourriture, cantine scolaire, transports quotidiens, internat le cas échéant...) sont généralement pris en charge par la famille d'accueil. Pour les autres dépenses (activités, sorties, argent de poche...), les deux familles doivent se mettre d'accord, au préalable, sur la répartition des frais entre elles.

Rappel : L'accueil du correspondant ne peut en aucun cas donner lieu à rémunération.

● Comment trouver un correspondant ?

- La Centrale Voltaire réunit toutes les candidatures françaises et allemandes et se charge de constituer les binômes, en tenant compte du profil et des souhaits des candidats.
- Cependant l'élève peut aussi proposer un correspondant, s'il le connaît déjà (par exemple s'il a participé au [programme Brigitte Sauzay](#) et souhaite prolonger l'échange, ou s'il l'a trouvé par une recherche sur le [site de l'Ofaj](#)). Dans ce cas, il devra l'indiquer précisément dans son dossier de candidature

● Déposer sa candidature : formulaire en ligne

L'inscription se fait en ligne sur la [plateforme Voltaire](#).

- Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite la création d'un compte au préalable. Ce compte doit être créé par le/la candidat-e lui-/elle-même. Il/Elle recevra ensuite un courriel contenant un lien qui lui permettra de choisir son mot de passe.
- Des conseils concrets pour remplir le formulaire figurent directement en introduction du document (lui-même accessible suite à la création du compte). Merci de les lire attentivement.
- Le formulaire peut être complété en plusieurs fois (l'identifiant vous permet d'interrompre et de reprendre la saisie à tout moment, tout en sauvegardant les données). Une fois le formulaire rempli, la candidature doit être validée en cliquant sur "Envoyer la candidature". Il n'est ensuite plus possible de modifier le formulaire.

Remplir le formulaire en ligne est obligatoire. En cas de problèmes d'accès à Internet, il faut s'adresser à voltaire@centre-francais.de.

Nous attirons l'attention des candidat-e-s sur le fait que la participation au programme n'est pas garantie et qu'elle dépend non seulement de la motivation de l'élève mais aussi du nombre de candidat-e-s allemand-e-s et de leur profil.

● Calendrier

Le dossier de candidature au complet est à envoyer en deux exemplaires à la Centrale Voltaire (Centre Français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstr. 74, 13349 Berlin). Merci de n'utiliser que des trombones et de ne pas agraffer ou relier les dossiers de candidature.

Les dates limites d'envoi sont les suivantes :

- **5 novembre 2025** : Fin des candidatures en ligne et date limite d'envoi des candidatures papier en deux exemplaires par la poste (Centre Français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstr. 74, 13349 Berlin, Allemagne)
- **12 novembre 2025** : Date limite de dépôt en ligne du formulaire d'appréciation du/de la tuteur/tutrice
- **20 novembre 2025** : Délai limite de dépôt en ligne du formulaire chef.fe d'établissement

Tout au long du séjour, l'élève est parrainé par un ancien participant au programme (volontaire pour jouer ce rôle), qui pourra l'écouter, le guider et le conseiller.

A l'issue de chacune des deux phases, l'élève rédige un compte-rendu sur son expérience : l'un sur son séjour en Allemagne ; l'autre sur l'accueil de son correspondant en France.

● Informations complémentaires

Le [Centre français de Berlin](#) propose une « [Foire aux Questions](#) » (FAQ), des témoignages d'élèves et de parents ayant participé au programme.

► Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la Centrale Voltaire pour toute question complémentaire :

Centre Français de Berlin
Centrale Voltaire
Müllerstraße 74
D-13349 Berlin
Tel : +49 (0)30 120 86 03 21 // 01 40 78 18 78 (appels de France)
Courriel : voltaire@centre-francais.de